

Mézériat@g

www.mezeriat.fr



- De nouvelles décors au village
- Attention sur la route !
- Une entreprise centenaire
- Insectes et santé

Juil.
2019


Mézériat
Un accueil Nature

Les fresques de Mézériat

Une nouvelle fresque a été réalisée dans l'abribus, place de la gare.

Cette maisonnette qui abritait autrefois le mécanisme du poids public avait été conservée lors de la rénovation du quartier en 2010 et son crépi extérieur refait.

Ses faces intérieures attendaient patiemment leur tour et l'idée d'une peinture murale avait été évoquée depuis plusieurs années par Leslie VOLATIER, Adjointe « cadre de vie » et Présidente de l'Atelier Créatif.

C'est à présent chose faite. Réalisée par des membres de l'atelier de peinture local, elle évoque quelques emblèmes de façon modernisée. Des poulets de Bresse aux pattes bleues, stylisés, encadrent les prés et le cheminement de la Veyle jusqu'au centre du village, symbolisé par la place de l'église. C'est le diminutif « Mézé », surnom familièrement utilisé par un certain nombre d'habitants, qui s'affiche en lettres graphiques en guise de désignation de l'arrêt des cars TER et scolaires.

Leslie VOLATIER, Françoise MOREL et Georges FAVRE, supervisés par leur animateur de cours Christophe GOUTTENOIRE, ont exécuté cette tâche gracieusement et avec du cœur à l'ouvrage aux mois de juin et juillet 2019. Le support avait été préparé par les agents techniques.



Plusieurs autres fresques, visibles par tous, existent déjà sur notre commune.

La première a été conçue sur la façade nord de la Maison des Associations en 2005 à l'initiative de Valérie MAITRE, conseillère municipale.

Le projet vit le jour en 2003, sous le deuxième mandat de Jean-François GUILLERMIN, alors que la rénovation du bâtiment de l'ancienne mairie, converti en Maison des Associations, était prévue. C'est Thibaut GUYON, qui avait déjà fait ce genre de réalisation dans le département, qui fut retenu pour dessiner quatre tableaux typiques reflétant Mézériat : la chapelle de Montfalcon, le moulin historique du village (couleur sépia), le pont de Bassol et la fête des Vieux Métiers.

La volonté était de valoriser et d'embellir le village avec une touche artistique et créative soulignant le patrimoine communal.

Entre 2005 et 2012, ce sont les enseignants de l'élémentaire et le Sou des Ecoles qui parrainaient une fresque reproduisant les dessins des écoliers, faisant suite à un travail en classe... mais autour du monde.

Chaque fin d'année scolaire, les enfants ont décoré les murs de l'école sur le thème des cinq continents, à travers la découverte de leur histoire, des animaux et des légendes. Achevée au bout de 7 ans, elle a été réalisée partiellement par Christophe GOUTTENOIRE, lui-même parent d'élève, notamment pour les parties hautes avec nécessité d'échafaudages.

Plus récemment, en 2016, le Bureau de l'association du tennis souhaitait égayer le local sportif à proximité des courts, l'identifiant par la même occasion, avec un tennisman en pleine action côté nord et le logo du club côté sud.

Le mur d'entraînement recevait lui aussi une touche amusante, sur une idée de Romain DOUVRE, entraîneur au club : des « smileys » heureux ou malheureux en fonction d'où la balle vient taper, au-dessus ou en dessous de la ligne du filet. C'est aussi notre artiste-peintre mézériati qui a accompli cette mission.

Peut-être que ces expressions créatives en appelleront d'autres...



Sécurité, sécurité

Au moment où le Gouvernement semble relancer les débats sur la limitation de vitesse à 80 ou 90 km/h, je voudrais vous parler de 50 et même 30 km/h.

Ce fut la première interpellation d'un habitant de Mézériat : « cela roule trop vite dans le village ! » et c'est toujours d'actualité. Route des Dalles, un chat s'est fait écraser par une voiture arrivant trop rapidement, un autre matou a subi le même sort à Fay. « Cela roule trop vite ! ».

Nous avons une perception différente selon que nous soyons conducteurs ou piétons. A 50 km/h dans un véhicule, nous avons l'impression de nous traîner ; à 50 km/h lorsque nous sommes à pied, « mais elle est folle cette voiture ! »

Des contrôles de vitesse et des comptages, opérés avec ces câbles en travers de la route en plusieurs endroits de la commune, ont démontré que systématiquement quelques chauffards se mettent en danger, et mettent en danger le reste de la population.

Sérieusement, combien de secondes perdons-nous en traversant une commune qui fait un à deux kilomètres de long en respectant les limitations de vitesse ?

Malheureusement, le bon sens ne l'emporte pas et il devient nécessaire d'installer quelques obstacles afin de ralentir les irréductibles du champignon.

Après les Routes des Dalles et de Fay, nous allons procéder de la même manière sur la Route de Vonnas et le Chemin de la Pernette. Sur la départementale seront installés des coussins « lyonnais », (structure béton) ; sur le chemin communal, nous retrouverons les mêmes ralentisseurs que Route de Fay.

Le dispositif temporaire des « baliroads » (blocs rouges et blancs) nous a fait comprendre que seule une structure en dur et scellée au sol serait efficace.

Il restera la Route de Chaveyriat à étudier mais chaque chose en son temps. Pour le moment, les gendarmes veillent et nous les voyons régulièrement nous observer avec leurs jumelles.

La grande nouveauté, c'est de limiter le centre du village à ... 30 km/h.

Les trottoirs ont été élargis afin de donner plus de place aux piétons, pour faire des courses, pour rejoindre des amis aux bars ou pour aller déjeuner dans l'un des restaurants de la commune.

Amis conducteurs, laissez nos Mézériatis en vie !

Un petit rappel, en France, la priorité est à droite, alors respectez bien celle qui dessert la Place de la Gare.

Nous avons le double statut, conducteur à un moment et à l'autre, piéton, alors, respectons-nous nous-mêmes.

Bonnes vacances et attention sur la route !

Etienne ROBIN



Fresque de l'abribus	Couverture
Fresques de Mézériat ..	2 ^e de couverture
Edito	Page 1
Budget	Pages 2 et 3
Vie communale	Pages 4 et 5
Travaux	Pages 6 et 7
Zoom sur la municipalité	Page 8
Vie scolaire	Page 9
Vie associative	Pages 10 et 11
Clin d'œil	Pages 12 et 13
Sécurité	Page 14
Environnement	Pages 15 à 17
Hommages	4 ^e de couverture
Supplément détachable :	
services et contacts	

Si vous avez des suggestions ou des remarques, vous pouvez les adresser à la commission communication, par écrit ou par mail à la mairie.

Directeur de la publication : Etienne ROBIN

Rédactrice en chef : Leslie VOLATIER

Comité de rédaction : Nicolas BUISSON, Jérôme CARMELLE, Lilian MOREL, Nathalie ROBIN, Martine VOLAND.

Remerciements à Georges FOURNIER, Josiane MUZY, Lucette RICHARD, Annie SAINT-SULPICE, Jean RANC.

Photocomposition-Impression : COMIMPRESS

Crédit photographique : la commission communication, les élus, les associations, les professeurs et personnels des écoles, Lucette RICHARD, Christophe MAITRE, Jean-Claude NEAV, Jacques GERBE, Didier FERRAND, FREDON RA.

Le budget

Les finances communales sont réparties sur deux budgets : le budget principal et le budget assainissement.

Chaque budget est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte administratif représente les dépenses et les recettes réelles de l'année écoulée.

Le budget prévisionnel projette les dépenses et les recettes de l'année à venir et se doit d'être équilibré pour chaque section.

Compte administratif principal : résultat 2018

	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Report du résultat 2017		10 772 €			1 020 759 €	
Opérations de l'exercice 2018	314 975 €	386 707 €		1 034 434 €	1 326 445 €	
Résultat 2018	314 975 €	397 479 €	+ 82 504 €	1 034 434 €	2 347 204 €	+ 1 312 770 €

Section investissement

Les principaux postes de dépenses ont été les suivants :

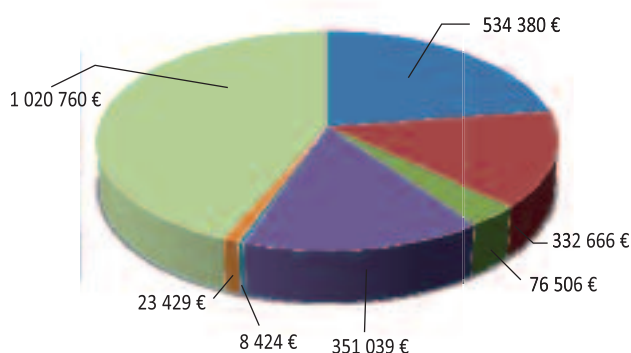
Cheminement piétonnier et voirie Route des Dalles	75 371 €
Remboursement d'emprunts	65 663 €
Fibre optique Grande Rue	33 648 €
Voirie	29 908 €
Chaudière salle des fêtes	22 758 €
Eclairage public	17 482 €
Plateaux ralentisseurs (routes de Fay et des Dalles)	12 696 €
Groupe scolaire (étude faisabilité)	11 880 €
Désherbage mécanique	10 174 €

Les principales ressources ont été :

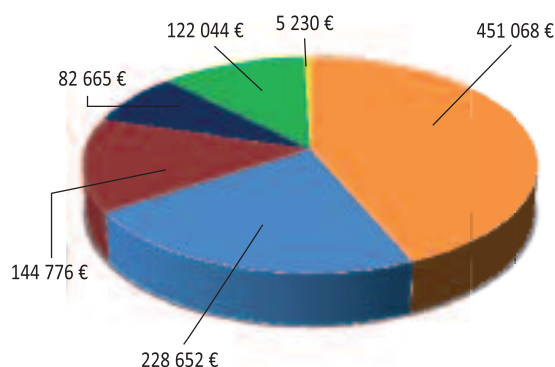
Subventions	129 609 €
- Conseil Départemental : 30 000 € (aménagement centre village),	
- SIA : 92 862 € (reliquat Route de Polliat, éclairage public, fibre optique)	
- Agence de l'eau : 6 747 € (équipement désherbage)	
Fonds de Compensation de la T.V.A.	108 138 €
Taxe d'aménagement	26 592 €

Section fonctionnement

Les recettes et dépenses se répartissent comme suit :



- Impôts fonciers (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation)
- Dotations et subventions (aide de l'Etat aux communes)
- Revenus immobiliers et location de la salle des fêtes
- Autres taxes (IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, droits de place sur le marché, droits de mutation)
- Autres produits
- Ventes, prestations (concessions cimetière, redevances diverses)
- Report de l'excédent 2017



- Charges de personnel (9 personnes à temps plein, 6 à temps non complet ou temps partiel)
- Charges générales (électricité, chauffage, entretien des bâtiments communaux et voirie, fournitures administratives, matériels, etc.)
- Gestion courante (participation au SDIS, subventions aux associations et C.C.A.S., indemnités des élus)
- Reversement de la Contribution Economique Territoriale à d'autres communes (solidarité) et à la C.C.V.
- Opérations comptables (amortissement d'immobilisation)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)

Budget principal 2019

	Investissement			Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Report de l'excédent 2018		82 504 €	Report de l'excédent 2018		321 251 €
Dépenses prévisionnelles	1 769 924 €		Dépenses prévisionnelles	1 344 082 €	
Recettes prévisionnelles		460 741 €	Recettes prévisionnelles		1 257 991 €
Report de l'excédent de fonctionnement		991 519 €			
Prélèvement sur recettes de fonctionnement		235 160 €	Virement à la section investissement	235 160 €	
	1 769 924 €	1 769 924 €		1 579 242 €	1 579 242 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement alimentées par les impôts locaux (550 000 €), les dotations de l'État (280 000 €) et la compensation reversée par la Communauté de Communes de la Veyle (270 000 €).

Les dépenses d'investissement pour 2019 concernent essentiellement :

Aménagement cœur de Village tranche ferme.....	450 000 €	Réfection toiture salle des fêtes	50 000 €
Aménagement cœur de Village tranche optionnelle ..	300 000 €	Accessibilité des bâtiments communaux	15 000 €
Projet de groupe scolaire	593 000 €	Entretien de la voirie	40 000 €
Cheminement piéton Route de l'Effondras	73 000 €		

Les taux d'imposition

En séance du 8 avril, le Conseil municipal a pris la décision, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de la part communale en 2019. La Communauté de Communes a, quant à elle, voté une augmentation des taux de 1,5 %.

	Taux 2018			Taux 2019		
	Part communale	Part intercommunale	Total	Part communale	Part intercommunale	Total
Taxe d'habitation	7,78 %	7,64 %	15,42 %	7,78 %	7,75 %	15,53 %
Taxe foncière bâti	15,42 %	1,21 %	16,63 %	15,42 %	1,23 %	16,65 %
Taxe foncière non bâti	36,26 %	4,22 %	40,49 %	36,26 %	4,28 %	40,54 %
Contribution foncière des entreprises	0	21,13 %	21,13 %	0	21,32 %	21,32 %

Compte administratif assainissement : résultat 2018

	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Report du résultat 2017	275 775 €			122 077 €		
Opérations de l'exercice 2018	491 105 €	372 034 €		133 747 €	91 150 €	
Résultat 2018	766 880 €	372 034 €	- 394 846 €	133 747 €	213 227 €	+ 79 480 €

En investissement

Station à roseaux : le solde des subventions (188 000 €) a été réglé en fin d'année, clôturant ainsi cette opération.
Mise en séparatif des réseaux Route de l'Effondras, des Dalles et Chemin des Badelles : pour ces travaux entrepris en 2017, la commune a réglé 134 540 € en 2018 et était dans l'attente des subventions de l'Agence de l'eau et du Département pour 196 341 € lors de l'arrêt des comptes.

L'assainissement de la Grande Rue a été payé pour 233 356 € ; le Conseil Départemental de l'Ain a notifié une subvention à recevoir de 27 750 €.

Mise à jour du schéma directeur de l'assainissement collectif, soit 33 539 € ; subvention à recevoir 17 430 €

En fonctionnement, les dépenses liées à l'entretien du réseau d'assainissement sont financées par des participations des usagers (participation à l'assainissement collectif, droits de branchement), la redevance d'assainissement et les subventions.

Budget assainissement 2019

	Investissement			Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Report du déficit 2018	394 846 €		Report de l'excédent 2018		0
Dépenses prévisionnelles	251 900 €		Dépenses prévisionnelles	172 902 €	
Recettes prévisionnelles		532 591 €	Recettes prévisionnelles		207 577 €
Excédent de fonctionnement reporté		79 480 €			
Virement de la section de fonctionnement		34 675 €	Virement à la section investissement	34 675 €	
	646 746 €	646 746 €		207 577 €	207 577 €

En section d'investissement, le schéma directeur de l'assainissement a ciblé des travaux prioritaires sur le réseau chiffrés à 94 000 € afin de réduire le volume d'eau « parasite » acheminé vers la STEP. Le solde de la mise en séparatif de la Grande Rue s'élève à 66 000 €.

Animation marché

Traditionnellement, le stand tenu par la Commission Animation est le lieu de rencontre des participants du marché.

Les tartines de fromage fort cuites par Jean-Pierre RABUEL et le vin chaud préparé par Marinette ALBAN ont réchauffé les clients venus nombreux, profitant en plus d'un soleil généreux ce vendredi 8 février.

Au total, 600 tickets ont été distribués à l'occasion d'achats dans un commerce ou sur un étal, puis remplis et déposés dans l'urne le jour du marché. En fin de matinée, le tirage au sort a permis à Stéphane APOSTIN de gagner un panier bien garni par les forains.

Quatre autres chanceux ont remporté chacun une bouteille.

Cette tradition du marché le vendredi est un lieu d'échanges et de convivialité bien nécessaire pour tisser et entretenir des liens.



Mézériat toujours aussi attractif !



Samedi 9 février 2019, avec le soleil pour témoin, l'équipe municipale a eu le plaisir de recevoir les habitants arrivés récemment à Mézériat pour une rencontre de présentations et d'échanges. Ces moments de convivialité, initiés dès 2015, ont toujours eu pour objectifs de mieux connaître leurs besoins, de les informer sur la vie du village et de répondre en direct à leurs attentes pour faciliter leur intégration. D'ailleurs, depuis 4 ans, des amitiés se sont nouées facilement entre tous !

Cette fois-ci, 6 familles ont répondu à l'invitation et ont fait connaissance avec le Maire, les Conseillers municipaux, le Syndicat d'Initiative et le corps des pompiers. Arrivées de Montluçon, de Seine-et-Marne, de Haute-Savoie, ou de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, ces familles se sont installées pour se rapprocher de parents, ou pour profiter du

cadre de vie qu'elles jugent « très agréable et dynamique » avec en plus « un accès rapide à Mâcon et Bourg pour aller travailler ».

Après une présentation des services (desserte SNCF, La Poste, etc..) et un focus sur la diversité des associations, les élus ont invité les nouveaux habitants à aller à la rencontre des commerçants et artisans de Mézériat mais aussi à s'investir dans les animations de la commune. Ensuite, autour du verre de l'amitié, les uns et les autres ont pu échanger sans détour sur leurs éventuelles problématiques d'installation et sur les solutions envisageables. Enfin, une petite sacoche d'informations leur a été remise en guise de bienvenue parmi nous.

L'info mensuelle par internet

En février 2019, « La newsletter de Mézériat » fêtait ses 6 ans et comptabilisait 352 abonnés. A l'occasion de cet anniversaire, la lettre d'informations de notre commune a changé de nom. Pour se franciser et se « mézériatiser », elle a été rebaptisée « MÉZ'infos », à l'instar du Mézémag, appellation donnée au bulletin municipal depuis 2008. Un brin de chauvinisme pour la reconnaître à coup sûr parmi les autres !

Pour s'inscrire et la recevoir chaque fin de mois, rendez vous sur le site www.mezeriat.fr et notez votre adresse électronique en bas dans la colonne de gauche.

Conseil utile : pour éviter que MÉZ'infos ne finisse dans vos « spams », pensez à ajouter l'adresse courriel (noreply@mezeriat.fr) à votre carnet d'adresses, vos contacts ou votre liste d'expéditeurs approuvés.

Elections européennes



Le 26 mai, ce ne sont pas moins de 34 listes (paritaires et 79 candidats chacune) qui se sont proposées au suffrage des Français, pour élire nos Eurodéputés.

La participation à Mézériat a été en dessous de la moyenne nationale avec 43% de citoyens qui se sont déplacés aux urnes en ce jour de fête des mères ensoleillé.

Ce qui fut inhabituel, c'est le nombre incomplet d'affiches sur les panneaux municipaux et les bulletins inexistant dans la salle de vote pour les listes moins connues. Économies et ère numérique obligent, ces petits partis proposaient leur bulletin de vote à imprimer sur internet et seulement 19 paquets de bulletins trônaient sur la table.

Election en un seul tour, voici le résultat pour notre commune :

Inscrits	1511
Votants	655
Bulletins blancs	8
Bulletins nuls	23
Exprimés	624
Jordan BARDELLA Rassemblement National	157 Soit 25,16 %
Nathalie LOISEAU En Marche pour l'Europe	149 Soit 23,88 %
François Xavier BELLAMY Union de la Droite et du Centre	76 Soit 12,18 %
Yannick JADOT Europe Ecologie Les Verts	51 Soit 8,17 %
Jean-Christophe LAGARDE UDI Les Européens	45 Soit 7,21 %
Les listes suivantes ont obtenu moins de 5% des votes et 16 listes n'ont reçu aucune voix.	

Pompiers

En 2018, nos pompiers volontaires ont réalisé 115 interventions (107 en 2017) dont 4 sur incendies, 7 accidents de la voie publique, 62 secours à personne et 42 opérations diverses. Alors que 47% des sorties se font de jour, 53% se passent la nuit (créneau de 19h à 5h).

Les volontaires, toujours prêts au départ, sont alertés par des bips individuels, ainsi que la sirène communale la journée. Actuellement 21 sur un nombre maximal de 24, les pompiers souhaiteraient compléter leur effectif. Pour cela, les personnes intéressées peuvent s'adresser au chef de corps Romain BREVET au 06 03 43 52 48.



Commémoration du 8 mai 2019

Le ciel était bien maussade en ce 8 mai 2019. Entre deux averses, la gerbe tricolore a été déposée au pied du Monument aux Morts, puis la minute de silence suivait, avant que les musiciens ne jouent, à la trompette et au tambour, la Sonnerie aux Morts.

Après un repli « météo-stratégique » à la salle des fêtes, les écoliers, le président des Anciens Combattants et le maire ont lu les textes officiels.

Etienne ROBIN, accompagné de l'adjudant Thierry DESMARIS, chef de corps-adjoint, a remis ensuite les galons de sapeur-pompier de 1^e classe à Marc JOCQUEL qui a satisfait aux trois formations obligatoires pour progresser dans cette carrière de pompier bénévole.

Comme la vingtaine d'autres volontaires, ce jeune restaurateur de 35 ans sait se rendre disponible nuit et jour pour venir au secours de la population.

Des applaudissements nourris sont venus féliciter le nouveau promu et remercier les sapeurs-pompiers volontaires pour le travail réalisé.

Modernisation du centre-bourg

Le recalibrage de la Grande Rue

La nouvelle envergure des trottoirs peut surprendre, mais l'objectif était de ré-harmoniser la taille de la chaussée.



En effet, la largeur de la Grande Rue variait de 4,94 à 5,50 mètres le long des commerces (et jusqu'à 8,01 mètres vers la salle des fêtes). Elle a été calibrée à 5,50 m et, dans le but de faire ralentir la circulation des véhicules, une zone 30 a été instaurée. Du coup, les trottoirs se sont adaptés à ce choix. Ils ont été coulés en béton désactivé pour être en continuité avec ceux du quartier de la gare réalisés en 2010.



Attention, ces nouveaux trottoirs sont fragiles. Ils ne supportent pas les taches d'huile, issues de véhicules sauvagement garés sur une zone réservée aux piétons. Le revêtement gardera à vie ces taches. Ni pluie, ni orage ne les effaceront.

Les arrêts minute

C'est un choix qui a été fait en faveur de nos commerçants. Ces aménagements vont faciliter l'accès rapide aux commerces, permettre aux personnes encombrées d'achats ou à périmètre de marche limité de regagner leur véhicule sans avoir à traverser la rue. L'intérêt vise également à capter une clientèle nouvelle de passage.

Si le cheminement piéton donne l'impression d'être rétréci devant les boutiques, la distance réglementaire pour l'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) n'en est pas moins respectée. La rue est en pente naturelle (comprise entre 3,1% et 5,3%) et certaines entrées de commerces ont pu être améliorées.



Bien sûr, il faudra faire attention en ouvrant ses portières, côté rue ou côté magasin.

Rappel : selon le code de la route, le stationnement est autorisé du côté droit dans le sens de marche du véhicule !

Des placettes dallées

La sortie des véhicules a été condamnée au nord de l'abside et remplacée par un parement en pavés de Comblanchien, réservé aux piétons.



Le parvis de l'église a bénéficié du même embellissement tout en conservant la pierre ovoïde originelle devant la porte principale.

L'abattage des platanes

Route de Vonnas, c'est une autre décision radicale qui a été prise : couper les platanes. Leurs racines faisaient craquer l'enrobé des stationnements côté sud de l'église.



Afin de mettre en valeur l'édifice et de créer un trottoir PMR pour relier cette voie à la rue principale, les arbres ont été supprimés ainsi que le muret qui avait bien mal vieilli.

Ce sont des gabions modernes qui ont pris place au bord du cheminement d'enrobé et une nouvelle végétation basse sera plantée prochainement. Des galets cimentés complètent la décoration du quartier.

Grande Rue, les platanes sont conservés et leurs pieds ont été habillés de murettes agrémentées de pouzzolane, pour un entretien plus aisé.



Ouverture des « Orchidées » début 2020

Le foyer-logement des Frachets n'étant plus conforme à l'attente des usagers, dans quelques mois, ses 43 studios seront abandonnés au profit des 21 T2 de la toute nouvelle résidence-autonomie « Les Orchidées ».

Le bailleur social Dynacité construit actuellement un beau bâtiment, conçu par le cabinet d'architecture Jacques GERBE, qui devrait satisfaire de nombreuses personnes. Situé sur l'emplacement de l'ancien immeuble Badelles 1, sa proximité avec toutes les commodités du village est un atout.

La résidence est constituée de 3 logements au rez-de-chaussée et 9 logements avec un balcon abrité aux premier et deuxième étages, desservis par un ascenseur. De surface variable, de 37 à 47 m², les appartements comprennent tous une pièce de vie et une chambre indépendante avec salle de bain, pour un loyer de 500 à 700 €/mois, charges comprises.

L'offre est complétée par 8 garages fermés de 15 m² (60 €/mois) et 19 places de stationnement extérieures.

Livré sans ameublement, chaque logement sera aménagé au goût de chacun.

Une salle commune permettra d'accueillir ponctuellement la famille et les amis des résidents ; il sera aussi proposé une série d'animations avec les associations locales.



Pour intégrer cet équipement de qualité, les critères d'admission prévus par la réglementation sont :

- Etre âgé au minimum de 60 ans ;
- Avoir un plafond de ressources inférieur à 26 810 € pour une personne seule, ou 35 802 € pour un couple (à retrouver sur la déclaration d'impôts) ;
- Etre autonome, à savoir présenter un GIR (Groupement ISO Ressources) de 6, 5 ou 4. Le GIR définit le niveau de dépendance (en dessous de 4, la dépendance est telle que la structure nécessaire devient l'EHPAD).

La priorité sera accordée aux habitants de la communauté de communes de la Veyle.

Pour les inscriptions, contactez la mairie au : 04 74 30 25 26.

Zoom sur la municipalité

La Commission Affaires Scolaires

Responsable : **Laetitia BERTRAND**

Membres : **Etienne ROBIN, Guy DUPUIT, Josiane MUZY, Joël MONIER, Nathalie ROBIN, Martine VOLLAND**



Cette commission a pour objet de gérer l'organisation matérielle et logistique liée aux temps scolaire et périscolaire.

Dès avril 2014, la commission a travaillé sur les rythmes scolaires avec la mise en place de la semaine de 4,5 jours : il fallait réorganiser l'accueil du matin, la pause de midi et la garderie après les cours, en concertation avec la communauté de communes des Bords de Veyle ainsi que les transports scolaires sous l'autorité du Conseil Général de l'Ain.

Cette même année, les élus ont recruté Hervé CLEMENT, le nouveau cantinier. La mission était claire : pour remplacer Joëlle NUZILLAT, il fallait une personne autonome, capable de composer et cuisiner de bons menus équilibrés pour nos chères têtes blondes.

Il fallait aussi travailler à la mise aux normes accessibilité des écoles et de la cantine. Ces locaux étant classés Etablissement Recevant du Public, ils devaient faire l'objet de travaux de conformité... Les règles d'accessibilité impliquaient d'investir de grosses sommes d'argent public sans apporter une once de confort supplémentaire ni de modernisme dans les installations, surtout à l'école élémentaire La Passerelle...

En outre, le restaurant scolaire avait atteint les limites de sa capacité d'accueil, la sécurité de la centaine d'enfants encadrés par trois accompagnants municipaux sur les trajets à la cantine était précaire et ce temps passé en

déplacement réduisait d'autant la durée des repas des enfants.

C'est ainsi que la commission s'est attelée à un gros dossier : lancer le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire pour apporter une solution durable à tous ces problèmes.

Les élus de la commission participent régulièrement aux Conseils d'Ecoles qui se réunissent trois fois par an : c'est l'occasion d'échanger avec les enseignants et les parents d'élèves, d'avoir un compte-rendu des multiples activités des classes et leurs projets... On y parle aussi du nombre d'élèves attendus à la prochaine rentrée, on suit l'évolution du nombre de demi-pensionnaires pour la cantine, ou des tournées de ramassage scolaire et de la sécurité des enfants pendant le transport...

Depuis le début de cette année, la commission s'est aussi investie dans le Projet Educatif Local dont l'écriture est portée par la Communauté de Communes de la Veyle. Le P.E.L. définit les orientations de la politique jeunesse sur le territoire intercommunal. Il s'agit de mener une réflexion globale sur la situation des enfants et des jeunes de 6 à 25 ans, de répondre aux différents besoins et problèmes recensés, en faisant appel à tous les acteurs locaux (et institutionnels) de l'éducation, tout en assurant une continuité éducative entre leurs différents temps de vie. Des jeunes, membres d'associations de la commune, ont été concertés.

Les C.E.2 à l'Alpe du Grand Serre

Le rendez-vous était fixé à 8h00 le samedi 4 mai pour le grand départ en classe découverte. Même s'il s'agit de perpétuer une tradition bien ancrée, c'est une destination inédite qui attendait les élèves de la classe de C.E.2 : l'Alpe du Grand Serre (1000 mètres d'altitude), une station de montagne située à une cinquantaine de kilomètres au sud de Grenoble.

Le programme des activités était chargé mais a dû s'adapter à une météo parfois capricieuse. C'est ainsi que le premier matin, une surprise attendait les enfants : la neige ! Cet imprévu fut l'occasion pour eux de faire une balade en raquettes autour du centre qui les accueillait et de partir à la découverte des traces laissées par la faune sauvage.

Course d'orientation, lecture du paysage montagnard, escalade, cirque, land art, mais aussi bataille de boules de neige ont émaillé les journées tandis que les soirées furent consacrées à des jeux ou à la traditionnelle boum. La classe a aussi fait la rencontre de René, sculpteur sur bois, pour une démonstration de son art et une découverte de la vie du village.

Tous les enfants sont rentrés ravis après une semaine riche en activités et en découvertes.



Euphorie avant le départ !

Soirée culturelle

Le 29 mars, lors d'une soirée culturelle nouvelle formule, plus courte, les élèves de l'école élémentaire La Passerelle ont proposé *Un embarquement vers l'enfance*.

A travers différents textes, chansons et danses, ils ont fait découvrir leur monde au public : celui de *La vie d'écolier*, *Les récréations*, *Le fond de la classe dans Une école pleine de couleurs*.

Ils ont raconté leurs bêtises, les joies du bavardage, mais ont également évoqué leurs difficultés à *Être ou ne pas être* et leurs *Terreurs nocturnes*.

Ils ont surtout rappelé aux adultes l'importance de préserver leur insouciance et leur imaginaire.

Des performances vocales des plus jeunes aux défis chorégraphiques relevés avec brio par les C.M.1 et C.M.2, toutes ces prestations ont été accompagnées avec enthousiasme par les enseignantes et Steve, leur intervenant musical.

Une soirée qui a remporté un vif succès auprès des familles et que les enfants ont clôturée en criant de toutes leurs forces : *Je veux apprendre !*

Groupe scolaire

Depuis la rentrée 2018, plusieurs étapes ont été franchies.

Le terrain situé Route de Polliat est devenu propriété de la commune. Des études du sol, des diagnostics amiante et plomb ont pu être effectués sur le site.

En fin d'année, la mairie a lancé un concours d'architectes, procédure obligatoire pour un projet d'une telle dimension, avec le soutien de l'Agence Départementale d'Ingénierie en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage. Ce sont 64 dossiers qui ont été réceptionnés début 2019 et le jury qui s'est réuni le 29 mars dernier a eu fort à faire pour départager tous ces candidats et en sélectionner 3 seulement.

Ces lauréats ont déposé fin mai une esquisse et un mémoire de concours détaillant ce qu'ils ont imaginé pour répondre aux nombreuses exigences imposées par la Commission affaires scolaires qui pilote le dossier. En principe, le vainqueur de ce concours sera connu mi-juillet.

Le cadencement du dossier prévoit 17 mois de chantier avec une livraison envisagée à la rentrée 2021.

En parallèle, les actuels bâtiments des écoles ont été proposés à la vente à des bailleurs sociaux et après étude, aucun n'a donné une suite favorable. En effet, la cession de ces biens immobiliers contribuera au financement de la nouvelle construction. Les investisseurs privés peuvent aussi prendre contact avec la mairie.

Vie associative

VBCBV : 20 ans déjà



C'est en 1999, à l'occasion de la mise en service du gymnase de Mézériat, que la section volley est née, à l'initiative de Gérard PROVOST alors professeur d'E.P.S. au collège de Vonnas.

Ce dernier passe le flambeau à Michel DUPUIS qui est le premier président de l'association « Volley-Ball de la Communauté des Bords de Veyle », créée officiellement le 21 juin 1999.

A cette époque, une quarantaine de licenciés vient régulièrement s'entraîner ou s'initier à la pratique de ce sport. Aucune compétition n'est alors organisée.



En 2001-2002, une équipe est inscrite en compétition loisirs de la Fédération Française de Volley Ball. Faute d'un grand nombre d'équipes engagées et à l'usage, la formule ne convient pas aux participants.

Dès 2002-2003, une équipe s'inscrit dans la nébuleuse « Bourg Volley Loisirs » où le nombre d'équipes, la variété des niveaux, la proximité des différents acteurs correspondent mieux aux attentes des joueurs. Une deuxième équipe est engagée dans ce tournoi local en 2005-2006. Les 2 équipes mixtes connaissent des fortunes diverses dont une finale de coupe disputée en juin 2006.

Depuis plusieurs années, l'effectif s'est stabilisé à une vingtaine de joueurs.

Le VBCBV connaît 4 présidences successives : Michel DUPUIS de 1999 à 2003, Pierre MAZOYER de 2003 à 2007, Julien NALLET de 2007 à 2013 et enfin Patrice JACOB jusqu'à aujourd'hui.

Pour ses 20 ans, le club s'est offert une finale de coupe.

Toutes les personnes majeures et intéressées par la pratique de ce sport collectif sont les bienvenues pour rejoindre le club qui aimerait rassembler plus de jeunes adeptes ou de passionnés.

Nous lui souhaitons bon anniversaire et longue vie !



La Ligue contre le cancer

Grâce à la générosité de tous et au dévouement des bénévoles, le Comité de l'Ain de lutte contre le cancer (présidé par le Dr Jean BRUHIÈRE) poursuit ses actions notamment pour financer la recherche, faire de la prévention, développer les dépistages et offrir du soutien psychologique. La Délégation des bords de Veyle prend une part active à la croisade contre cette maladie, en organisant des manifestations.



Le samedi 16 février, par une belle journée lumineuse, avait lieu la quatrième édition de la dictée, à Chaveyriat.

En préambule, la présidente, Dominique PERRADIN, remerciait les 81 inscrits, rappelait l'importance des donateurs pour faire progresser la recherche, et terminait par ces mots : « nous sommes ici réunis pour l'amour des mots, l'amour de la vie, on est plus fort ensemble. »

Le texte était tiré du roman de Jules VERNE « Vingt mille lieues sous les mers », paru en 1870. Le récit des pérégrinations du capitaine NEMO comportait quelques difficultés orthographiques minérales et botaniques. Le redouté subjonctif ainsi que quelques accords de participe passé ont aussi posé problème...

Cette manifestation attire un public essentiellement féminin. Cependant deux messieurs se sont hissés dans le haut du tableau. Michèle GUILLERMIN a bien défendu les couleurs de Mézériat en se classant parmi les dix premiers. Un prix a été aussi décerné à la plus jeune concurrente, Angèle.



Le vendredi 8 mars, à Mézériat, la soirée théâtre a fait salle comble une nouvelle fois et les spectateurs ont pu rire joyeusement et sans modération. La troupe des Compagnons de la Violette, composée de comédiens amateurs, assure elle-même sa mise en scène et crée ses décors. Depuis 8 années déjà, elle répond à l'appel de la Ligue et propose à chaque fois une pièce divertissante, qui réjouit un nombreux public.



Début octobre, une randonnée pédestre a lieu dans l'une des communes de la Délégation, puis en décembre une vente de chocolats clôture le cycle des manifestations annuelles de l'association.

Les dons remis lors des décès s'ajoutent à la collecte. Ainsi, la Délégation a pu reverser en 2017 et 2018 la somme de 11000 € au Comité Départemental. Ce n'est pas rien !



Les 14 et 15 juin, une auteure est venue dédicacer son roman intitulé « Mézériat ou ainsi soit-il » à la bibliothèque communale. Plus connue sous son nom de jeune fille MAITREJEAN, Catherine SAURET a vécu sa jeunesse à Mézériat et en a gardé quelques mémoires et anecdotes qu'elle a glissées dans son récit.

D'anciennes connaissances en ont profité pour la saluer et la féliciter à l'occasion de cette rencontre avec les lecteurs.



100^{ans} BigMat MAITRE LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

Il est rare de pouvoir souhaiter cent ans à une entreprise. Mézériat a cette chance avec les Etablissements MAITRE.

C'est en 1919 que Benoît NEVORET, maçon-charpentier de métier, fonde à 48 ans, une entreprise de négoce de matériaux. Il arrive de Chanoz avec sa femme Joséphine, qui reprend le restaurant tenu ensuite par Lucie BREVET (aujourd'hui le Petit Mézériat).

Le nouveau commerçant vend, dans la cour de l'emplacement actuel de la société, du sable, du ciment et du bois... au milieu des poules et du fumier.

En 1923, leur fille Laure NEVORET épouse Félix MAITRE, natif du village, qui rejoint son beau-père dans l'activité.

Avant-guerre, l'entreprise s'occupe aussi de la distribution de bières, limonades et eaux gazeuses produites par Jean BLANC à Vonnas.

Elle se développe et se diversifie notamment durant les années 30 à 40 en fabriquant des moellons (en lieu et place du garage Georges PELLETIER). Pour l'anecdote : quotidiennement une centaine de moellons sont façonnés artisanalement ; ils sont constitués de gravier ou de mâchefer mélangé au ciment et à l'eau, moulés et séchés 24h. Ensuite, ils ont été produits par une machine dite « pondeuse ». Aujourd'hui, la fabrication est totalement industrielle et ne se réalise plus localement.



Au décès de Benoît en 1944, Félix a 46 ans lorsqu'il reprend l'affaire à son compte.

Son fils Armand se forme à la comptabilité et au secrétariat puis rejoint son père fin 1945, à 21 ans.

A cette époque, le charbon est livré en sac de 50 kg à dos d'homme et transporté en camionnette Peugeot. Les chargements se font à la main et les paiements...dans la cuisine de Laure !

Cinq personnes forment l'équipe. Le développement se poursuit autour des matériaux de construction, le stockage en hangars, l'utilisation des camions-grue et d'élevateurs. Dans les années 60-70, l'entreprise commercialise du fioul.

En 1970, Félix disparaît et Armand prend seul les commandes, à 46 ans lui aussi.

L'objectif est de faire grandir cette société à pas comptés et en suivant sa clientèle.

En 1987, les Etablissements MAITRE choisissent d'adhérer à la coopérative d'achats BIG MAT. Cette affiliation permet d'avoir des liens avec d'autres professionnels disséminés sur l'ensemble du territoire, d'obtenir de meilleures conditions d'achats et de pouvoir répondre aux problématiques de la clientèle en s'appuyant sur le réseau. La même année, le bâtiment abritant le magasin actuel est construit.

Christophe MAITRE rejoint son père aux affaires en 1989, il a 23 ans et une formation comptable. Armand lui cèdera les rênes en 1997.



Christophe et Armand qui a fêté récemment ses 95 printemps !

L'évolution se poursuit avec la mécanisation, le stockage sur racks et la démultiplication des matériaux.

En 2011, l'ouverture d'un second site de distribution à Bourg-en-Bresse vient mettre un point d'étape supplémentaire dans le développement de l'entreprise. A ce jour, 18 personnes se répartissent sur les deux plateformes.

Dans ce métier d'hommes, une femme a fait sa place à la direction du site burgien, Yamina, l'épouse de Christophe.

Au début, c'était un tas de gravier et de sacs de chaux que cette entreprise mettait à la disposition de ces clients. Aujourd'hui, s'il y a toujours ces deux éléments fondamentaux à toutes constructions, la gamme s'est bien élargie puisque ce sont 15 000 références et 80 familles de produits qui sont proposées.

Quatre métiers sont déclinés par l'enseigne : les matériaux de construction, le libre-service pour le bricolage, le fioul domestique et la fourniture et pose de menuiseries.

Le conseil est une valeur que les dirigeants souhaitent mettre en avant et la proximité est également un atout de l'entreprise.

Artisans et particuliers peuvent trouver à peu près tout pour construire ou bricoler.

Et tout cela dure depuis cent années et quatre générations !

Bon anniversaire et bonne continuation !

Les Mézériatis voyagent...

Komm mit nach Deutschland !

Afin d'entretenir l'amitié franco-allemande née lors du jumelage des villes de Châtillon-sur-Chalaronne-Baneins-Vonnas avec Wächtersbach, les professeurs d'allemand Jacques COLLET puis, ces 10 dernières années, Magali ROY, organisent depuis 1973 des échanges linguistiques entre le collège vonnassien et son équivalent germanique.

Cette année, l'échange a eu lieu aussi avec le collège de Birstein. Après avoir accueilli leurs correspondants en avril, les 12 jeunes Mézériatis étaient impatients de les rejoindre outre-Rhin, en mai, pour partager leur quotidien et surtout, communiquer en allemand. Et bien qu'ils maîtrisent encore peu cette langue, en y ajoutant un peu de français, d'anglais et de gestuelle, chacun est parvenu à se comprendre.

Au programme de ces dix jours : la visite de Darmstadt « la ville de la Science », Fulda, centre important de la renaissance du savoir à l'époque carolingienne, et Gelnhausen, mais aussi des tournois sportifs très ludiques qu'ils ont adorés (mini-golf, lancer de balais et de sachets de thé, courses de caisses en bois...) et la découverte des deux collèges.

A la grande stupéfaction des collégiens français, dans certaines écoles, les élèves sont libres de se déplacer, bavarder, écouter de la musique et même manger pendant les cours, ce qui ne les empêche pas de faire preuve de beaucoup d'autonomie et de respect.

Les cours ayant lieu seulement le matin, l'après-midi est consacré aux nombreux devoirs scolaires mais aussi au shopping (dont les ados allemands semblent très friands), aux sports et activités artistiques, ou sont simplement passés en famille, pour le plus grand bonheur des jeunes !

Côté gastronomie, ils ont surtout retenu que « les Allemands mangent tout le temps, à n'importe quelle heure et des aliments plutôt gras et sucrés ». Lassés des nombreuses pauses casse-croûte, du salami, des crudités, bretzels, glaces et autres boissons gazeuses, ils se sont jetés sur le pain, les légumes cuits et l'eau plate à leur retour !

Tous ont apprécié ce séjour chez leurs correspondants et leurs familles. Certains les ont quittés à regret et ont déjà hâte de les retrouver l'année prochaine.



Les jeunes et leurs correspondants à Paris



Nederlandse Uitje...

C'est en bateau que, mi-avril, une trentaine d'ânés du Club Loisirs et Amitiés a rallié Anvers à Amsterdam.

Naviguant par les canaux et les petites mers intérieures via les écluses, les touristes ont découvert le pays des tulipes et des moulins. Les escales à Rotterdam et Amsterdam, grandes cités, puis à Volendam et Zaanse Schans, villages authentiques, ont rythmé la croisière.

Le périple s'est achevé par la visite du Keukenhof, le plus grand parc floral printanier du monde avec ses 32 hectares dédiés aux parterres fleuris (7 millions de bulbes !). Le clou du spectacle fut la vue imprenable depuis le moulin datant de 1892 sur les champs de tulipes, le trésor des Hollandais. Un magnifique souvenir pour ces Mézériatis en balade.

Welcome to Ireland

C'est une bande de copains qui, depuis plus d'une décennie, s'est fixé l'objectif de se retrouver, une fois par an, dans les îles britanniques à l'occasion du Tournoi des Six Nations.

En mars, ils ont pris la direction de Dublin pour soutenir le XV de France contre le XV du Trèfle. Fiers comme des coqs bressans et coiffés pour la circonstance, les dix compères posent devant l'Aviva Stadium où, même si les Français se sont inclinés, l'ambiance était au top !

Après un weekend de répit outre-manche, ils ont dit bye-bye aux pubs irlandais et aux fish and chips pour reprendre le cours de leur vie à Mézériat.



Connaître les règles sur les cyclomoteurs

Ce sont des deux-roues (scooter, mobylette) d'une puissance de 49,9 cm³. Ils se conduisent à partir de 14 ans après une formation de 7 heures qui permet d'obtenir le permis AM délivré par la préfecture. La vitesse autorisée sur ce type d'engin est réglementée à 45 km/h. Ils sont soumis aux mêmes règles du code de la route que toutes les autres catégories de véhicule.

Le port d'un casque homologué, et bien sûr attaché, est obligatoire pour le conducteur comme pour le passager. Le port du gilet jaune est fortement conseillé, mais non obligatoire. En revanche, il doit y en avoir un à bord de chaque véhicule et le conducteur doit le porter s'il se retrouve en panne et pousse son engin en bord de route. A défaut, il peut être verbalisé. Un blouson, des gants, des bottes adaptés à la conduite procurent la protection indispensable en cas de chute, et sont fortement conseillés.

ATTENTION DANGER !

Tout cyclomoteur homologué en France possède des brides qui l'empêchent de dépasser la vitesse de 45 km/h. Le débridage consiste à retirer ces brides sur le carburateur, le pot d'échappement ou le variateur afin d'accroître sa vitesse.

Cette intervention modifie également le bruit et entraîne souvent des nuisances sonores susceptibles d'amende. L'usage d'un cyclomoteur ainsi trafiqué est strictement interdit sur la voie publique. Il n'est autorisé que si vous êtes titulaire d'une licence et si vous évoluez sur un circuit fermé. **Une fois débridé, votre engin n'est plus couvert par l'assurance.** En cas d'accident, les dommages corporels et matériels ne sont plus pris en charge. Vous ou vos parents, si vous êtes mineur, devrez **assumer seuls** les indemnités, ce qui peut entraîner des dépenses considérables tout au long d'une vie d'une façon souvent insurmontable. **Cette manipulation est un délit passible d'une peine de prison.**

Toute intervention visant à modifier la puissance et la vitesse de ces engins entraîne obligatoirement un changement de cylindrée et donc de catégorie. En effet, dans ce cas l'âge légal pour conduire cet engin modifié est de 16 ans, impose la possession d'un permis moto (A1) et d'une assurance correspondant à ce type d'engin.

Si cela n'est pas respecté, vous conduisez sans permis, vous risquez alors une amende de 800 €, vous conduisez également sans assurance avec le risque d'une amende de 750 €. Toutes les amendes se cumulent.

Le fait pour un professionnel de fabriquer, d'importer, d'exporter, d'exposer, d'offrir, de mettre en vente, de vendre, de proposer à la location ou d'inciter à acheter ou à utiliser ce type de dispositif est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Le dispositif est saisi, ainsi que le véhicule. (Article L317-5, Loi n°2006 du 5 janvier 2006).

Une moto adaptée comme une 125 cm³, avec le permis correspondant, avec une formation plus complète, apporte une plus grande sécurité. Les normes de tous les éléments de l'engin sont adaptées à la vitesse à laquelle il peut rouler. Le diamètre des roues, les rayons, les pneus, le système de freinage permettent de mieux contrôler ses réactions et n'entraînent pas d'usure anormale sur tous les organes de sécurité, contrairement aux cyclomoteurs modifiés. Même le cadre et la fourche ont des structures différentes, adaptés eux aussi à l'utilisation que l'on fait d'une moto, ce qui n'est pas le cas pour les cyclomoteurs.

Bonne route à nos jeunes cyclomotoristes avec **prudence, respect et courtoisie**. La route est un espace public qui se partage. Protégeons les usagers vulnérables, et **n'oublions pas que notre liberté s'arrête là où commence celle des autres**.

BIEN S'ÉQUIPER, POUR BIEN SE PROTÉGER

Le port d'un blouson (de préférence équipé de protections) et de gants épais permet de minimiser les risques de blessures en cas d'accident. Il est recommandé même lorsqu'il fait chaud ?

Le passager (si la carte grise permet d'en transporter un) doit porter un casque et être en mesure de poser les pieds sur les repose-pieds.

Un feu est un dispositif réfléchissant rouge à l'arrière.

Un feu STOP obligatoire.

Une plaque d'immatriculation.

Pot d'échappement et silencieux homologués.



Des dispositifs réfléchissants latéraux orange.

Le casque (de préférence intégral) doit être homologué et doté de dispositifs réfléchissants. Il est vital, il est donc obligatoire et nécessaire.

Au moins un rétroviseur (à gauche).

Allumez votre éclairage même dans la journée, c'est obligatoire pour être mieux vu par les autres usagers de la route.

Surveillez régulièrement l'état des pneus et des freins.

Chaussures fermées, montantes de préférence.

Nettoyage printanier



Ce samedi 23 mars, une opération gilets jaunes avait lieu dans toute la commune et notamment dans ses fossés.

Une bonne vingtaine d'adultes et quasiment autant d'enfants

s'étaient donné rendez-vous pour le quatrième nettoyage de printemps organisé par la Commission Animation.

Après l'accueil avec un café et la répartition des zones à nettoyer, chaque binôme ou groupe est parti accomplir sa tâche. La balade à objectif citoyen fut d'autant plus agréable qu'il faisait beau et très doux.

Comme toujours, les bénévoles ont récolté nombre de déchets, jonchant en particulier les abords des grands axes routiers. La plupart des quartiers résidentiels étaient au contraire assez propre, les riverains prenant soin de ramasser les détritiques devant chez eux.

La matinée s'est terminée dans la bonne humeur autour d'un apéritif juste avant la pesée.

Au total, ce sont 285 kg d'immondices qui ont été collectés dont 130 kg recyclables... Cette année, les bouteilles en plastique,

métal et verre étaient triées d'emblée et séparées du non recyclable.

Les jeunes, collégiens ou écoliers de l'élémentaire et même de la maternelle (le plus jeune, Marlonn, avait 4 ans), sensibilisés au respect de l'environnement, ont montré une grande motivation et beaucoup d'ardeur et d'application lorsqu'ils ont ensuite vidés les sacs dans les bennes des points d'apport volontaire.



La municipalité les remercie ainsi que leur parents, les membres des sociétés de pêche et de chasse, et tous ceux qui se sont sentis concernés et ont consacré quelques heures de leur temps à cette action.

Ce bruit qui rend fou

La vie trépidante d'aujourd'hui, rythmée par la rentabilité et le stress, nous fait aspirer au calme quand nous rentrons dans le cocon familial. Notre logis a quelque chose de rassurant et selon l'expression anglaise « home sweet home », il devrait nous apaiser. Ainsi lorsque notre quiétude est régulièrement troublée, le « pétage de plomb » peut survenir très vite.

Avec l'été reviennent diverses nuisances sonores qui, si elles sont parfois source de plaisir ou nécessité pour les uns, sont un calvaire pour les oreilles des autres :

- les soirées musicales au grand air qui s'éternisent, les barbecues-rosés criards et rieurs jusqu'au bout de la nuit, une bonne humeur pas toujours contagieuse ;
- les jeunes kakous (et moins jeunes) qui font vrombir leur cylindrée à deux ou quatre roues parce que c'est fun ou pour impressionner la galerie ;
- les chiens qui aboient quand les caravanes passent, le concert des félins (en chaleur) sur les toits brûlants, le chant du coq au point du jour ;
- les travaux du bâtiment d'à côté très tôt le matin, martellement, perçage, ponçage, sciage...qui empêchent de dormir la fenêtre ouverte alors qu'il fait déjà chaud ;
- la tondeuse du voisin (à la retraite) pendant les heures de sieste, les taille-haies et débroussailleuses à l'apéro.

Tous ces décibels intempestifs peuvent devenir insoutenables s'ils sont récurrents.

Si la tolérance est nécessaire de la part de tous, la courtoisie a évidemment sa place à la table du bien-vivre ensemble.

Les heures de bruits diurnes sont réglementées par arrêté et **autorisées** :

- du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
 - le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
 - le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h
- Attention au tapage nocturne : entre 22h et 7h.**

Et en complément :

- l'éducation canine, les colliers anti-aboiements, la stérilisation des petits fauves domestiques, le cabanon des gallinacées ouvert un peu plus tard dans la matinée ;
- **et pour les humains, juste de la politesse, du respect, de la communication, de l'amabilité, de la prévenance voire l'invitation au partage.**

Autant de moyens pour éviter les querelles, la venue des gendarmes et les amendes, les brouilles de voisinage ! Et rester zen...

Halte au feu !

Le brûlage à l'air libre de tous les déchets, quelle que soit leur provenance, est désormais interdit toute l'année dans l'Ain. Il expose la population à des émissions de polluants néfastes pour la santé, sans parler des nuisances olfactives et visuelles pour le voisinage et des risques d'incendie.

A cause de l'impact négatif du brûlage sur la qualité de l'air, l'interdiction de cette pratique est étendue depuis 2017 à tous les déchets verts. Ces derniers doivent être acheminés en déchetterie ou, mieux, valorisés au jardin en compost ou en broyage (paillage des parterres).

Il est évidemment interdit de brûler sa poubelle ménagère, du mobilier, du plastique ou toute autre matière toxique au fond du jardin !

Ces mesures concernent aussi les déchets issus des activités artisanales, industrielles et commerciales.



Chenilles processionnaires du pin ou du chêne

La processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est un papillon défoliateur spécifique des conifères (pins et cèdres).

Ce ravageur effectue son cycle généralement de façon annuelle, de la ponte des œufs en juillet-août aux chenilles qui

descendent le long des troncs en mars-avril pour aller s'enfouir dans le sol où elles deviendront chrysalides puis papillons adultes au retour de l'été.

Sa cousine, **la processionnaire du chêne** (*Thaumetopoea processionea*) est spécifique des chênes caduques. Ces papillons nocturnes s'accouplent entre juillet et septembre ; leur œufs sont déposés au sommet des arbres et n'éclosent qu'au printemps suivant. Les chenilles vont se nourrir la nuit des feuilles (à l'exception des nervures) avant de rejoindre le sol pour devenir larves puis papillons pendant l'été.

Des risques pour les humains et les animaux

Pour se défendre, la chenille libère des poils contenant des protéines **fortement allergènes** dont la thaumétopoéine. En cas de contact, des réactions cutanées ou oculaires surviennent : plaques rouges accompagnées de démangeaisons et de sensations de brûlure, paupières rouges enflées... Elles peuvent évoluer vers des lésions plus graves (cataracte, glaucome, choc anaphylactique).

Les poils présents dans l'air peuvent être responsables de gêne respiratoire ou de crise d'asthme.

Les animaux les plus exposés sont les chiens et les chevaux. Les propriétés urticantes des chenilles peuvent

entraîner des œdèmes des babines, des vomissements ou encore des nécroses de la langue.



La lutte contre ces ravageurs

Biologique, par piégeage, ou par destruction mécanique des rameaux ou des cocons, chaque technique permet **d'éliminer ces prédateurs**. Plus écologique, le piégeage est efficace car il capture en masse les chenilles lors de leur descente des arbres.

A savoir : il n'existe pas de réglementation pour lutter contre ces lépidoptères ; par contre, un décret précise clairement que l'entretien courant d'un jardin, notamment les allées, pelouses, massifs, bassins et piscines, taille, élagage, **échenillage** des arbres et arbustes sont à la charge du locataire, de même les traitements préventifs, quelle que soit la taille de ces arbres !

Pour plus de détails :

<http://www.fredonra.com/collectivites/les-chenilles-processionnaires/>

Le frelon asiatique

Originnaire du continent asiatique, l'espèce a été introduite en France en 2004 dans la région Aquitaine et est présente dans l'Ain depuis 2015. Elle a très certainement été importée avec des poteries en provenance de Chine.



Vespa Crabro



Vespa Velutina

Aussi baptisé « *Vespa velutina* », il est plus petit que son cousin européen « *Vespa crabro* » et se distingue par ses pattes jaunes aux extrémités, son abdomen noir avec une large bande orangée et sa tête orange vue de face.

Le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Mais pour se défendre, il est capable de piquer plusieurs fois successivement ; son dard étant assez solide, il peut traverser des tissus épais comme des gants de jardinage ou des bottes en caoutchouc. **Cependant, bien que sa piqûre ne soit pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille, les personnes allergiques au venin d'hyménoptères devront rester très prudentes.**

Au printemps, la femelle fondatrice construit seule un nid primaire dans lequel elle élève la première génération d'ouvrières. Ce nid de petite taille est souvent construit à faible hauteur.

La colonie déménage (en général au cours du mois d'août) par manque de place ou pour se mettre en sécurité. La plupart du temps, le nid est alors construit en haut d'un grand arbre, plus rarement dans un bâtiment ouvert ou dans un buisson. Le nid a alors une forme ronde puis devient piriforme avec le développement de l'essaim. Son ouverture de petite taille est située sur le côté.

Il peut atteindre un diamètre de 80 cm en fin de saison.

C'est à partir du début du mois de juillet et jusqu'à la fin de l'automne que la recherche des nids est la plus efficace. La présence d'une colonie n'est souvent décelable qu'en observant méticuleusement les ouvrières aller et venir dans le feuillage, car *Vespa velutina* choisit des arbres aux frondaisons denses. Une paire de jumelles est très utile pour confirmer la présence d'un nid.

Le frelon asiatique a un fort impact sur les ruchers car non seulement il tue des abeilles mais il provoque aussi, par sa présence permanente devant les ruches, un arrêt de l'activité de butinage, ce qui va ralentir ou stopper la ponte des abeilles hivernantes par la reine. Cela entraînera l'effondrement puis la mort de la colonie durant l'hiver.

La destruction des nids à partir de juillet est la meilleure solution. Elle doit être réalisée par des professionnels habilités utilisant du matériel de protection adapté. L'intervention se fera à l'aube ou au crépuscule pour toucher tous les individus de la colonie et éviter ainsi un essaimage.

En cas de découverte, ne jamais tenter de détruire soi-même le nid, mais faire un signalement auprès de FREDON 01 (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles ; tél 04 74 45 56 56), ou du GDS 01 (Groupement de Défense Sanitaire ; tél 04 74 25 09 91), en charge du dispositif de surveillance départemental. Un réseau de référents locaux répond aux signalements des habitants et organise la destruction des nids découverts.

Plus d'informations : <https://www.frelonsasiatiques.fr/> ou www.fredonra.com

(Photos : Pierre Falatico 2012)

Quelques astuces pour lutter contre limaces et escargots

Epandre :

- Un cordon de cendres de bois
- Des coquilles d'œufs brisées
- Du marc de café (avec modération)

Ils seront gênés dans leurs déplacements.

Pulvériser :

- un répulsif composé d'ail écrasé et d'eau aux pieds de vos plants, à renouveler tous les deux jours.

Mettre à leur disposition pour se cacher ou les attirer :

- Des planches
- Des récipients
- De grosses pierres
- Une coupelle avec de la bière (les plus gourmands viendront s'y désaltérer, et peut-être s'y noyer)

Il faudra passer chaque jour pour les débusquer et les éliminer.

Avoir une poule ou laisser l'accès aux prédateurs naturels des hélicidés : hérissons, crapauds et grenouilles.

Souvenirs et remerciements

En 2018, nous a quittés une grande figure du bénévolat à Mézériat : Noël SAVOIE.

Né en 1933 à Vandeins, il habitait la commune depuis 1958 et exerçait le métier de chauffeur-livreur. Président pendant trois décennies du Syndicat d'Initiative, investi à la FNACA et au Club Loisirs Amitiés, il a donné beaucoup de son temps à de multiples associations.

En hommage à son dévouement d'une vie entière, le Conseil Municipal, sur proposition du Syndicat d'Initiative, a décidé de baptiser la grande salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations à son nom.

Le samedi 16 février 2019, c'est son épouse Alice qui dévoilait la plaque apposée sur la porte de la salle, en présence d'un de leurs fils, Philippe, d'élus municipaux et de membres des dites associations.



Dans le même temps, la grande salle de l'étage était inaugurée au nom de Renée MORAND. Attachée à son village natal, cette dame avait fait un legs de 18 693 € reçu par la commune en 2009.

Née en 1915, Renée MORAND a passé sa jeunesse à Mézériat avant de partir à Bourg-en-Bresse, puis a déménagé en Isère où elle est décédée en 2008. Elle repose avec sa famille dans notre cimetière.

Pour la petite histoire, son grand-père, Jean MATHIEU, a ouvert l'hôtel-restaurant « La Grenette » (à côté de la boulangerie) tenu ensuite par Marie, sa fille, mariée à Joseph MORAND.